

PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification n°1

Modification simplifiée

Soultzmatt-Wintzfelden

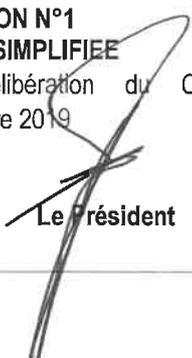


1. Exposé des motifs

MODIFICATION N°1
MODIFICATION SIMPLIFIEE

Dossier approuvé par délibération du Conseil
Communautaire du 12 décembre 2019




Le Président



Décembre 2019

Exposé des motifs

La commune de SOULTZMATT-WINTZFELDEN dispose d'un PLU approuvé le 25 septembre 2017.

Par délibération en date du 3 mai 2018, le Conseil Communautaire s'est prononcé en faveur du transfert de la compétence, en matière de Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme, en tenant lieu et carte communale à la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller. C'est elle désormais qui conduit les procédures de modification des P.L.U. communaux et qui est chargée, à terme, de la mise en œuvre d'un P.L.U. intercommunal à l'échelle des 19 communes.

Dans le cas présent, pour faire face aux nécessités d'évolution du plan de zonage du P.L.U. de SOULTZMATT-WINTZFELDEN donnant lieu à des réajustements ponctuels de la zone UC et du secteur AUa limités à deux parcelles, la commune a sollicité la Communauté de Communes pour la mise en œuvre des changements de son document d'urbanisme.

Les deux rectifications considérées du plan de zonage, de portée mineure et restreinte, relèvent de la procédure de modification simplifiée encadrée par les articles L 153-45 à L 153-48 du Code de l'Urbanisme créés par ordonnance n° 2015-1174 du 23 septembre 2015.

Ils sont détaillés et explicités dans le document n 2 "Note de présentation".

